

DFPE

INFESTATION D'INSECTES, ILS AVANCENT MAIS NOUS AUSSI !

Il arrive que des insectes s'invitent dans des établissements, dans ce cas on fait quoi ?!

LA CFDT CONSTATE

À la suite d'une invasion d'insectes, la DFPE met en place la procédure de désinfestation du dit service.

Cependant, ces bestioles s'insinuent partout et la crainte des agents est d'en emporter à leur domicile.

LA CFDT REVENDIQUE

Au-delà de la gestion de ses propres locaux, la Ville de Paris a aussi l'obligation de la protection de ses habitants et des agents. A ce titre, une procédure existe aussi pour les logements des Parisiens. Par conséquent, les agents habitant Paris bénéficient de ce service.

MAIS, car il y a un mais..... Cette prise en charge n'existe pas pour les agents de la Ville n'habitant pas Paris.

Lors du CHS-CT du 18 juin 2019, la CFDT a interpellé la direction et l'élu. Elle a obtenu que la question de la prise en charge financière de la désinfestation des logements des agents non parisiens soit abordée au prochain Conseil de Paris.

La CFDT toujours à vos côtés

CFDT UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ !

